DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE Arrondissement de MONTAUBAN CANTON DE TARN — TESCOU QUERCY VERT

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le et transmis au contrôle de légalité le

Nombre

de conseillers en exercice: 15

de présent: 15 de votants : 15

COMMUNE DE GENEBRIERES

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Six Juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marion RIGAUD, Le Maire, avec pour ordre du jour :

- /	Approl	bation du	procès-verb	al c	lu 16/	'05/	2024
-----	--------	-----------	-------------	------	--------	------	------

DELIB N°20240606D031 N° 1) - FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires -

Compte Administratif 2023.

DELIB N°20240606D032 N° 2) - FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - Compte

<u>administratif 2023 – Budget annexe Lotissement 2023.</u>

N° 3) - FINANCES – Annulation de la délibération du Budget du 25/04/2024 et adoption d'une nouvelle délibération

adoption d'une nouvelle délibération

DELIB N°20240606D033 N° 4) – FINANCES - DM N°2 Rectification d'écriture du Budget

DELIB N°20240606D034 N°5) - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Désignation des représentants- mise en

place des commissions communautaires.

DELIB N°20240606D035 N°6) – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - SDE – Adhésion au

groupement de commandes portés par les Syndicats Départementaux d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou

de travaux en matière d'efficacité énergétique

DELIB N°20240606D036 N°7) **FINANCES – REGIES** – Modification de la régie salle des fêtes

Informations diverses:

- Régie pour le cimetière (à prévoir sur l'arrêté avec la régie SDF)
- Mise à jour du tableau des élus pour automate d'alerte de la Préfecture
- Participation présence verte (Participation commune à maintenir ou pas : 50 euros)
- Points des commissions : Commission voirie
 - Points secours
 - Autres commissions

- Entretien borne incendie
- Défibrillateur
- Politique animaux errants
- Participation vendeur aux frais de « Réseaux »

Étaient présents les membres du Conseil Municipal : M. MASSEREY Pierre, M. DESQUINES Pierre, M. MALBREL Kévin, Mme SACHOT Anne Sophie, Mme Nadine PIDOFF, M. Jean-François CLAUSSE, Laurent CLERIN, M. Benoit BALAT, M. Vincent CHABAN, M. ESCALETTE Pascal, Mme Marion RIGAUD, Mme DAYRIES Martine, M. FORANO Nicolas, M. MOREIRA Jean-Marie, M. MORAN Christophe.

<u>Membre(s) excusé(s)</u>: <u>Membre(s) absent(s)</u>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil; **Madame Anne Sophie Sachot** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 16/05/2024

Madame le Maire rappelle que chaque procès-verbal devra être approuvé au commencement de la séance suivante.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'approuver le procès-verbal en date du 16 mai 2024. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve ce procès-verbal

DELIB N°20240606D031 N° 1) FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - <u>Compte</u> <u>Administratif de la Commune 2023.</u>

Sous la présidence de Madame Nadine PIDOFF, 1^{ère} adjointe, M. CLÉRIN, adjoint chargée de la préparation des documents budgétaires, expose que le compte administratif adopté en séance du 04 avril 2024 a fait l'objet d'une observation des services de l'état. En effet, Madame RIGAUD,1^{ère} adjointe assurant la mission de maire par intérim à cette date, ne devait pas participer au vote.

Il représente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget communal.

Hors de la présence de Mme RIGAUD Marion, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Interventions et débats :

Voix pour :	14	
Voix contre :		
Abstentions :		

-

DELIB N°20240606D032

N°2) - FINANCES LOCALES - Décisions budgétaires - Documents budgétaires - <u>Compte administratif</u> <u>2023 - Budget annexe Lotissement</u>

Sous la présidence de Madame Nadine PIDOFF, 1ère adjointe, M. CLÉRIN, adjoint chargée de la préparation des documents budgétaires, expose que le compte administratif du Budget annexe Lotissement adopté en séance du 25 avril 2024 a fait l'objet d'une observation des services de l'état. En effet, Madame RIGAUD,1ère adjointe assurant la mission de maire par intérim à cette date, ne devait pas participer au vote. En outre ce compte administratif devait être adopté le même jour que celui de la commune.

Il représente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement 2023.

Hors de la présence de Mme RIGAUD Marion, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Lotissement 2023.

Interventions et débats :

Voix pour :	14	
Voix contre :		
Abstentions :		

N°3) FINANCES – Annulation de la délibération du Budget du 25/04/2024 et adoption d'une nouvelle délibération

ANNULEE

DELIB N°20240606D033 4) – FINANCES - DM N°2 Rectification d'écriture du Budget

Madame Le Maire fait part au conseil municipal des observations émises par le contrôle de légalité sur l'équilibre du budget :

- Les résultats et leur affectation au budget ont été votés à l'euro près alors qu'il convenait d'inscrire les centimes
- Des discordances apparaissent entre le tableau figurant sur la délibération d'adoption du budget et la maquette transmise.
- Des crédits d'un montant de 16643 € figurent sur la maquette du budget au chapitre 022 en autorisations d'engagement. Or les crédits inscrits à ce chapitre sont fictifs dans la nomenclature M57 abrégée et la commune n'a pas d'autorisations d'engagements. Sur la délibération d'adoption du budget, ces crédits ont été inscrits au c/74 en dépenses de fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 du 16 mai 2024 est venue supprimer ces crédits inscrits sur la maquette et les affecter en dépenses de fonctionnement au compte 6411 pour 6643 \in et au compte 65311 pour 10000 \in . Le budget se trouve ainsi en sous-équilibre au niveau de la section de fonctionnement : dépenses supérieures aux recettes de 16643 \in .

Dans la décision modificative n° 2 présentée ce jour, le c/7498 en dépenses de fonctionnement sera diminué de 16643 € afin que le budget de fonctionnement retrouve son équilibre.

Madame Le Maire demande à l'assemblée d'approuver les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur	Augmentation sur
	crédits ouverts	crédits ouverts
D001- Solde d'exécution de la section d'investissement	0,42	
reporté		
Total D001 Solde exécution investissement reporté	0,42	
D2188-Autres immobilisations corporelles		0,42
Total D21 : Immobilisations corporelles		0,42
D7498-Autres revers./dotations, participations	16643,00	
Total D014 -Atténuations de produits	16643,00	
R10226 – Taxe d'aménagement	21817,34	
Total R10 – Dotations, fonds divers et réserves	21817,34	
R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		21817,34
Total R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		21817,34
R002 -Résultat de fonctionnement reporté		0,81
R002- Résultat de fonctionnement reporté		0.81
R7067 – Redev. Et droits des services périscolaires et	0,81	
d'enseignement		
R70 – Prod;services, domaine, ventes diverses	0,81	

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces modifications

Interventions et débats :

Voix pour :	15	
Voix contre :		
Abstentions :		

DELIB N°20240606D034

N°5) INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Désignation des représentants - Mise en place des commissions communautaires.

Comme évoqué loirs de la précédente réunion, Mme Le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants aux commissions communautaires suite à l'élection partielle municipale.

Les membres du conseil municipal aux commissions communautaires sont :

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	MEMBRES DU CM
Aménagement – Environnement- Cadre de vie –	RIGAUD Marion – BALAT Benoit
Urbanisme	
Culture	PIDOFF Nadine – MOREIRA Jean-Marie
Tourisme	MASSEREY Pierre – CLAUSSE Jean-François
Cycle de l'eau	RIGAUD Marion — CLAUSSE Jean-François
Assainissement	RIGAUD Marion — CLAUSSE Jean-François
Finances	CLERIN Laurent – DAYRIES Martine
Communication	SACHOT Anne-Sophie – CLAUSSE Jean-François
Emploi développement économique	RIGAUD Marion – MORAN Christophe –
	MASSEREY Pierre
Petite enfance – Enfance jeunesse	PIDOFF Nadine – SACHOT Anne-Sophie
Services à la personne	MORAN Christophe – PIDOFF Nadine
Déchets ménagers - Déchetterie	CLAUSSE Jean-François — MOREIRA Jean-Marie
Travaux - Bâtiments	ESCALETTE Pascal – FORANO Nicolas – CLAUSSE
	Jean-François
Affaires générales – Personnel	RIGAUD Marion – DAYRIES Martine

Le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de notifier ces nouvelles désignations à la communauté de communes

DELIB N°20240606D035 N°6) – **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES -** SDE – Adhésion au groupement de commandes portés par les Syndicats Départementaux d'Energie pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Energie et

d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune de *GENEBRIERES* au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune de GENEBRIERES sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Interventions et débats :

Voix pour :	15	
Voix contre :		
Abstentions :		

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- ➤ **DECIDE** de l'adhésion de la commune de *GENEBRIERES* au groupement de commandes précité.
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- ➤ AUTORISE Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune
- ▶ PREND acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- ➤ PREND acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de GENEBRIERES et ce sans distinction de procédures.
- > S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- ➤ HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de GENEBRIERES.

DELIB N°20240606D036 N°7) FINANCES – REGIES – Modification de la régie salle des fêtes

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits des concessions aux cimetières communaux.

Elle rappelle qu'une régie de recettes a été créée pour l'encaissement des locations de la salle des fêtes par délibération du 13 janvier 2001 et propose, sur avis du Service de Gestion Comptable de Caussade, de modifier la régie existante pour l'étendre aux produits des concessions aux cimetières.

Interventions et débats :

Voix pour :	15	
Voix contre :		
Abstentions :		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à modifier la régie existante pour l'encaissement des produits de location de la salle des fêtes à l'encaissement des produits des concessions aux cimetières.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Mise à jour du tableau des élus pour automate d'alerte de la Préfecture
- Participation présence verte (Participation commune à maintenir ou pas : 55 euros). Il est convenu que la commission Action Sociale rencontrera Présence Verte pour envisager une convention par laquelle la commune s'engagerait à payer l'installation de l'équipement.
- Points des commissions :
 - * <u>Commission voirie</u>: Présentation du phasage des travaux sur la VC5. Rebouchage courant juin et finition en septembre. VC9 pour rebouchage des trous et bicouche. VC6 rebouchage des trous.

Proposition de planifier l'entretien des fossés et présentation de devis pour la VC5.

VC13 (Dubarry), poutre de rive

Présentation du devis de Bayle de <u>35574€ HT</u> (après consultation de plusieurs devis) pour la VC5 Présentation du devis de Bayle <u>8100€ HT</u> (après consultation de plusieurs devis) pour la VC9

- Entretien borne incendie (bâches aux Vabres et aux Eclaireurs remplies). Un inventaire des bornes incendies sera effectué en vue d'un entretien régulier de l'environnement.
- Défibrillateur. Point sur la maintenance du défibrillateur. Christophe Moran présente la marche à suivre pour assurer la vérification électrique des bâtiments et de l'éclairage public.
- Participation vendeur aux frais de « Réseaux » : Madame Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre en charge l'extension du réseau électrique pour des terrains constructibles situés sur la VC9. Elle précise que depuis la loi APER, les extensions de réseaux nécessaires à la construction d'immeubles sont à la charge des vendeurs.

Liste d'émargement des membres du Conseil Municipal - réunion du $06~\mathrm{JUIN}$ 2024

Nom – Prénom	Signatures
Mme Marion RIGAUD	